

Élections législatives 2024 : Tout ce qu'il faut savoir

Pensez aux procurations

Dans le cadre des prochaines élections législatives, n'oubliez pas de faire vos démarches pour les procurations. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre aux urnes, pensez à désigner une personne de confiance pour voter à votre place.

Inscription sur les listes électorales : date limite

Attention, toute inscription sur les listes électorales effectuée après le 9 juin 2024 à 23h59 sera effective à partir du lendemain du deuxième tour du scrutin, soit le 8 juillet 2024. Ces inscriptions ne permettront donc pas de voter pour les élections législatives de cette année.

Vérifiez votre inscription en ligne

Les électeurs peuvent vérifier leur inscription sur la liste électorale et télécharger leur attestation sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>



Documents

[Résultats élections législatives du 30 juin 2024](#)

[Résultats élections législatives du 7 juillet 2024](#)